

générale, et on ne désinfecte que la cabine où le malade a été isolé. (f) L'importation de chiffons provenant de pays infectés est prohibée, et pour lever l'interdiction, il faut que l'épidémie y ait disparue depuis six mois. (g) Le médecin ou le premier officier du vaisseau doit déclarer sous serment : d'où vient le vaisseau, — en quoi consiste la cargaison, — s'il a touché à des ports infectés, — le nombre des passagers, — s'ils ont souffert ou souffrent encore de maladies contagieuses, — s'il y a eu des décès à bord, si tous les passagers de troisième classe (s'il y a variole à bord : si tous les passagers et les hommes d'équipage) ont été vaccinés depuis 7 ans, — si aussitôt que la maladie s'est montrée, le ou les malades ont été isolés dans une cabine située sur le pont et ventilée par le haut.

Méthodes employées pour la désinfection :

*A l'hôpital*, on ne sort aucun linge de corps ou de lit de la chambre du malade avant de l'avoir plongé dans une solution de sublimé corrosif (1 dans 700) et on ne l'envoie au lavage qu'après l'avoir fait bouillir. Les selles du malade sont reçues dans des vases contenant du chlorure de chaux ou autres désinfectants. La désinfection de l'appartement après la guérison ou le décès se fait par l'acide sulfureux.

*Désinfection des vaisseaux.* — La méthode employée diffère, selon qu'il s'agit de désinfecter l'hôpital seulement ou tout un compartiment du vaisseau. Le "Challenger" suffit pour la désinfection de l'hôpital, qui se fait très promptement par le *jet sublimé* avec lequel on lave toutes les parties accessibles de la cabine, et ensuite par la vapeur qui en quelques minutes élève la température de l'appartement à 230° Fahr.

La désinfection de tout un compartiment du vaisseau se fait par l'acide sulfureux à l'aide de l'appareil placé à cet effet sur l'"Hygeia," et nécessite le débarquement des passagers, et aussi de leurs bagages, qui sont désinfectés à terre. Un tuyau fait de tôle galvanisée et de tissu d'amiante, conduit l'acide sulfureux, du réservoir qui se trouve sur l'"Hygeia," à l'endroit qu'il s'agit de désinfecter.

Le Conseil est heureux d'avoir pu apprécier par lui-même les progrès faits à la Quarantaine de la Grosse-Ile, progrès reconnus déjà par "l'American Public Health Association" qui déclarait en 1837 que les seules Quarantaines de l'Amérique du Nord qui donnaient des garanties de sécurité étaient celle de la Louisiane et celle du *St-Laurent*. Cette réputation de la Quarantaine du St-Laurent est due aux efforts constants du Dr Montizambert, qui ne cesse de travailler à son perfectionnement d'année en année.

La grande difficulté dans l'établissement des Quarantaines : "donner pleine sécurité en entravant le commerce le moins possible," a presque été résolue pour la Grosse-Ile par la promulgation des Règlements de 1887. Mais serait-il possible de donner une sécurité plus grande encore et entraver encore moins le commerce ? Le Conseil Provincial le croit, et le moyen serait de commencer par compléter l'équipement de la station de la Grosse-Ile, afin de rendre la désinfection des vaisseaux plus rapide et encore plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui, et il est heureux d'appuyer les suggestions du Dr Montizambert pour cette amélioration.

Le Conseil est de plus en plus convaincu que le prolongement du quai tel